

Département de l'Isère

**Commune d'ANTHON**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

**relative à la demande d'autorisation environnementale unique  
d'exploiter une unité de méthanisation agricole et de cogénération  
présentée par la société SAINT-LOUIS ENERGIES**

*du lundi 23 juillet au vendredi 14 septembre 2018 inclus*

---

## **ANNEXE 2.2**

**Annexe au compte-rendu de la réunion publique  
d'information et d'échange du 4 septembre 2018**

***Plaquette de présentation de l'agrosite de Saint Louis et  
diaporamas de la SAS SAINT-LOUIS ENERGIES et de l'ADENI***



Unité de méthanisation de la SAS MEUHVELEC à VEIGY-FONCENEX (74)

*Michel RICHARD commissaire enquêteur*

## SOMMAIRE

- Plaquette de présentation de l'Agrosite de SAINT-LOUIS à ANTHON  
Pages 1 à 6
  
- Diaporama présenté par SAINT-LOUIS ENERGIES  
Pages 7 à 36
  
- Diaporama présenté par l'ADENI  
Pages 37 à 56
  
- Cahier des observations mis à la disposition du public  
Pages 57 à 60

# AGROSITE de SAINT-LOUIS

LA RENCONTRE ENTRE LE MONDE AGRICOLE ET LA VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE



SAINT  
LOUIS  
ÉNERGIES

**Le lieu-dit Saint-Louis** sur la commune d'ANTHON (Isère) accueille plusieurs activités qui sont soumises au Code de l'Environnement et sont de ce fait des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE).

Une ICPE est une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.

De ce fait, et afin de réduire les risques et les impacts relatifs à ces installations et d'évaluer leurs aléas technologiques, la loi définit et encadre de manière précise les procédures relatives aux ICPE ainsi que la manière dont ces installations doivent être gérées.

Les installations situées à Saint-Louis sont toutes conformes à la réglementation et sont suivies par la Direction Départementale de la Protection des Populations.

## GAEC Saint-Louis

Le GAEC Saint-Louis, exploitation agricole bovine, est géré par les associés Pierre et Philippe JARGOT (5<sup>ème</sup> génération d'agriculteurs).

La surface agricole utile (SAU) regroupée autour de l'exploitation de polyculture élevage est de 120 ha.

Toute la production végétale est autoconsommée sur l'exploitation par un atelier engraissement bovins viandes et repousse élevage dans le cadre d'une filière de production non OGM.

Au cours de ces dernières années, suite aux différentes crises économiques (notamment crise laitière), nos activités d'élevage ont connu une réorientation en passant d'un système de production mixte (lait-viande) à un système de production viande uniquement.

Dans le cadre des activités d'élevage le GAEC dispose :

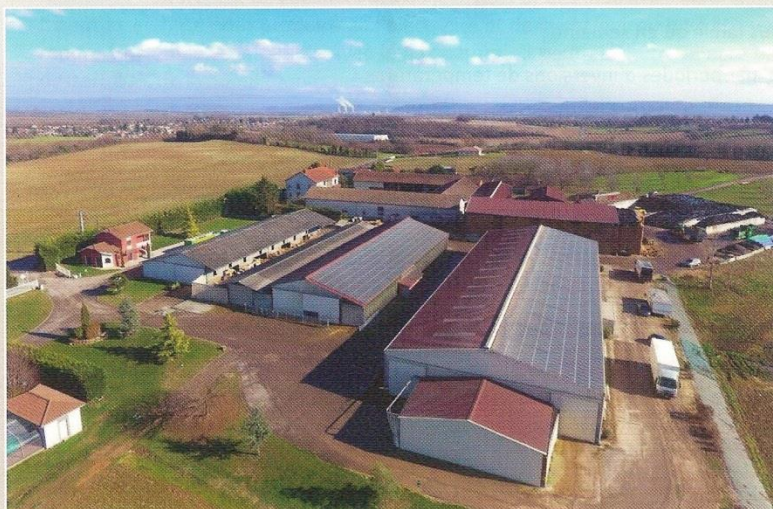
- D'un récépissé de déclaration (n° 29137) depuis juin 2008 ;

- D'un récépissé d'enregistrement (n° DDPP-IC-2018-03-15) depuis le 23 mars 2018.

Le GAEC est l'une des premières exploitations ayant réalisé le programme de mise aux normes environnementales en Isère en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et a participé au Plan de Modernisation des bâtiments d'élevage.

L'exploitation est inscrite dans une démarche de respect de l'environnement :

- Plan d'épandage et de fumure mis en place depuis 20 ans ;
- Stockage et valorisation des effluents d'élevage ;
- Autonomie alimentaire sur le plan énergétique ;
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures.



L'entreprise JARGOT a également développé une activité de prestations de service pour travaux agricoles : travaux du sol, pressage des fourrages, transport...

Avec toujours la volonté d'apporter un service de qualité (personnels qualifiés CACES, CAPTAV...) avec du matériel adapté (guidage par satellite, dispositif d'épandage de précision...)

Entre son activité agricole traditionnelle et les autres activités : Travaux agricoles, récolte et pressage de fourrages, transport, épandage... 8 à 10 personnes sont salariées sur le

## Site des Garennes

Plate-forme de compostage de déchets organiques créée en 2009 à parts égales entre la famille JARGOT et la société VALTERRA Matières Organiques, société indépendante qui intervient dans le domaine de l'environnement et de la valorisation des déchets organiques.

La capacité de traitement est de 15 700 tonnes de déchets par an. Cette capacité n'a pas évolué depuis le 21 Juin 2011, date de l'obtention de l'Arrêté d'Autorisation.



La plate-forme reçoit des déchets provenant de 17 origines :

- Boues de stations d'épuration urbaines conformes à la norme NFU 44-095 : Bourgoin-Jallieu, Oyonnax, Chavanoz...
- Déchets verts (broyés principalement) : Saint-Laurent-de-Mure, Syndicat Mixte Nord-Dauphiné...

La plate-forme produit plus de 7 700 tonnes de compost NFU 44-095, commercialisé dans 26 exploitations agricoles locales.

Le compost est un fertilisant qui permet de réduire fortement l'utilisation d'engrais minéraux en provenance de pays étrangers.

Depuis 2017, la plate-forme est certifiée ISO 14001. La démarche ISO 9001 est entamée en 2018.

## Observatoire des Odeurs

Depuis fin 2016, un Observatoire des Odeurs a été mis en place en concertation avec la DDPP et les communes voisines qui ont fourni un listing de personnes intéressées pour en faire partie. 34 panélistes ont finalement le jury de nez de l'Observatoire des Odeurs.

En résumé, 5036 observations (spontanées et planifiées) ont été effectuées sur 430 jours environ. Sur ces 5036 observations, 4349 observations où les odeurs du site pouvaient être ressenties.

- 3 199 aucune odeur ressentie ;
- 1 097 odeurs du site ;
- Soit 2.55 odeurs du site / jour de ressenti en moyenne pour 34 personnes inscrites.

Les odeurs sont principalement ressenties:

- Le matin et le soir : Habitude de vie des panélistes et conditions météo à risques ;
- Le week-end, l'impact est légèrement plus faible qu'en semaine ;
- Par vent faible, par atmosphères stables, par périodes d'inversions de températures ;
- Pas de lien précis avec des opérations spécifiques sur le process.

Il en ressort qu'une odeur de fond est présente et certaines conditions climatiques peuvent provoquer des nuisances olfactives inhabituelles dans l'environnement proche.

Le niveau de gêne est inférieur à 2.5 sur 10 (selon indice de Koster, méthode référencée pour mesure du confort olfactif sur les activités d'équarrissage) : Cela signifie que le confort olfactif est considéré comme « bon » sur la zone géographique étudiée.

D'autre part, 3 campagnes de mesures olfactométriques ont été effectuées (1 en été 2016 et 2 en hiver 2017) et ont permis d'effectuer une étude de modélisation des odeurs.

Les résultats de l'étude montre que le site respecte la réglementation odeurs : La concentration d'odeurs reste inférieure à 5 ou/m<sup>3</sup> plus de 98% du temps au plus proche voisin ou dans un rayon de 3 km autour du site.

## Site de Grandes Forêts

Cette plate-forme de compostage de déchets organiques a été créée en 2013.

La capacité de traitement est de 10 909 tonnes de déchets par an. Cette capacité n'a pas évolué depuis le 7 Septembre 2013, date de l'obtention du Récépissé de Déclaration.

La plate-forme reçoit des déchets provenant de 70 clients (dont une trentaine d'entreprises paysagères) :

- Déchets verts : Syndicat Mixte Nord-Dauphiné, Grand Lyon, Services Techniques des communes d'Anthon, Chavanoz, Pont-de-Chéry...

La plate-forme produit plus de 3 400 tonnes de compost NFU 44-051, commercialisé dans 17 exploitations agricoles locales.

Nous mettons également à disposition gratuite du compost de déchets verts NFU 44-051 pour les riverains : plus de 350 tonnes ont ainsi été distribués en 2017. Soit un peu plus de 1 000 passages de particuliers en provenance des communes de Tignieu, Anthon, Chavanoz, Villette-d'Anthon, Jons, Pusignan, Jonage, Crémieu, Saint-Romain-de-Jalionas, Loyette, Colombier, Charvieu...

Depuis 2017, la plate-forme est certifiée ISO 14001. La démarche ISO 9001 est entamée en 2018.



## La Méthanisation

Existante dans le secteur industriel depuis de nombreuses années, la filière méthanisation s'est vue encouragée à la suite du Grenelle de l'Environnement, en tant que source d'énergie renouvelable. La France compte aujourd'hui 405 installations de méthanisation, dont 230 à la ferme.

Présenté en juillet 2017 par Nicolas Hulot, le Plan climat fixe une ambition : viser la neutralité carbone à l'horizon 2050 et supprimer la dépendance au gaz russe ou algérien. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement entend accélérer la diversification de notre mix énergétique au cours des prochaines années :

- Actuellement, la France ne consomme que 1 % de gaz renouvelable ;
- La loi de transition énergétique vise 10 % en 2030 (ce qui représentera 12 millions de tonnes de CO2 par an évitées - % de nos émissions) ;
- 100% en 2050.

Le Biogaz est une énergie renouvelable produite essentiellement à partir de la méthanisation des déchets agricoles (lisiers, résidus de culture, ...), des déchets des collectivités et des industries agro-alimentaires ou des boues de stations d'épuration,... Il peut être utilisé pour produire de l'électricité et de la chaleur ou bien être épuré et donc transformé en biométhane pour le rendre totalement compatible avec le gaz naturel. Il peut ainsi être injecté dans les 200 000 km de réseau public de gaz qui dessert 80% de la population française.

La concrétisation de projets de méthanisation sur un territoire bénéficie, dans la durée, à l'ensemble des acteurs impliqués et des citoyens. Elle représente une réponse concrète aux enjeux territoriaux dans les domaines des déchets, de l'énergie, des transports et de l'environnement. Dans une approche d'économie circulaire, cette solution permet de :

- Créer des emplois locaux et non délocalisables à la fois en milieu rural et urbain.
- Valoriser les réseaux publics d'électricité ou de gaz existants qui acheminent ainsi de l'énergie verte des lieux de production vers les consommateurs.
- Produire localement un carburant renouvelable : le bioGNV.
- Générer ainsi de nouvelles synergies entre les acteurs du monde agricole, de l'industrie et des collectivités locales.
- Réduire la dépendance énergétique du territoire et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer l'utilisation d'engrais chimiques par un retour à la terre des matières organiques résiduelles riches en azote et autres minéraux.

## Saint-Louis Energies

Un premier Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter pour une unité de méthanisation agricole portant sur 72 000 tonnes de déchets organiques entrants et 2 200 kW de puissance électrique installée a été porté par Saint-Louis Energies, société majoritairement détenue par des exploitations agricoles. A la suite d'aléas administratifs et en concertation avec la Préfecture de l'Isère, ce dossier avait été retiré en 2015.

Un second projet de méthanisation agricole a été déposé en 2017 portant sur 29 459 tonnes de déchets organiques et 499 kW.

L'unité de méthanisation sera adossée aux bâtiments d'exploitation du GAEC Saint-Louis. Cette unité de méthanisation intégrera 2 flux principaux :

- Effluents d'élevage (à plus de 50 %) : fumiers et lisiers provenant du GAEC Saint-Louis, ainsi que d'exploitations voisines ;
- Des biodéchets : déchets biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

La méthanisation sera suivie d'une étape d'évapo-concentration de la phase liquide du digestat produit. Le digestat sera ensuite composté sur place pour produire 5 000 tonnes de compost normé NFU 44-095 et 239 tonnes d'engrais azoté normé NFU 42-001.

En 2017 et 2018, des présentations de ce projet ont été effectuées auprès de la commune d'Anthon, de la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné, de l'ADENI...



Pour plus d'informations sur le site de Saint-Louis, vous pouvez vous présenter au bureau d'accueil

les **Lundi, mardi & Jeudi** de **8H30 à 12H00** et de **13H30 à 17H00**

ou nous contacter par mail à : [gaec saintlouis@gmail.com](mailto:gaec saintlouis@gmail.com)



**SAINT-LOUIS ÉNERGIES**

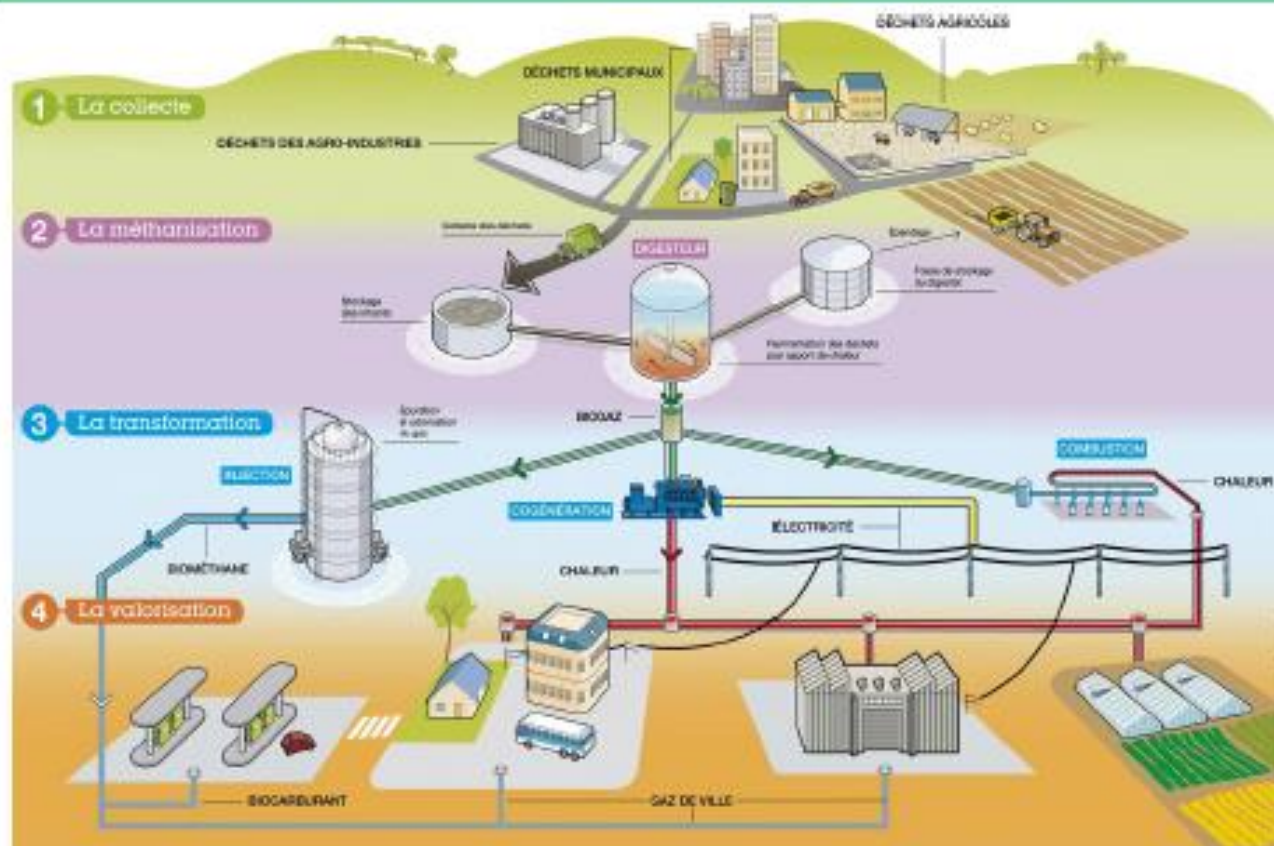
Ferme Saint-Louis - 38280 Anthon — Tél. / Fax : 09 54 13 98 03  
[contact@saint-louis-energies.fr](mailto:contact@saint-louis-energies.fr)



S A I N T  
L O U I S  
É N E R G I E S

**REUNION PUBLIQUE du 4 septembre 2018**  
**Unité de méthanisation à Anthon (Isère)**

## QU'EST-CE QUE LA METHANISATION ?



→ Solution de traitement et de valorisation des déchets locaux (agricoles, collectivités, industries)



## LA METHANISATION : une filière en plein développement



### PLAN CLIMAT : accélérer le déploiement des ENR

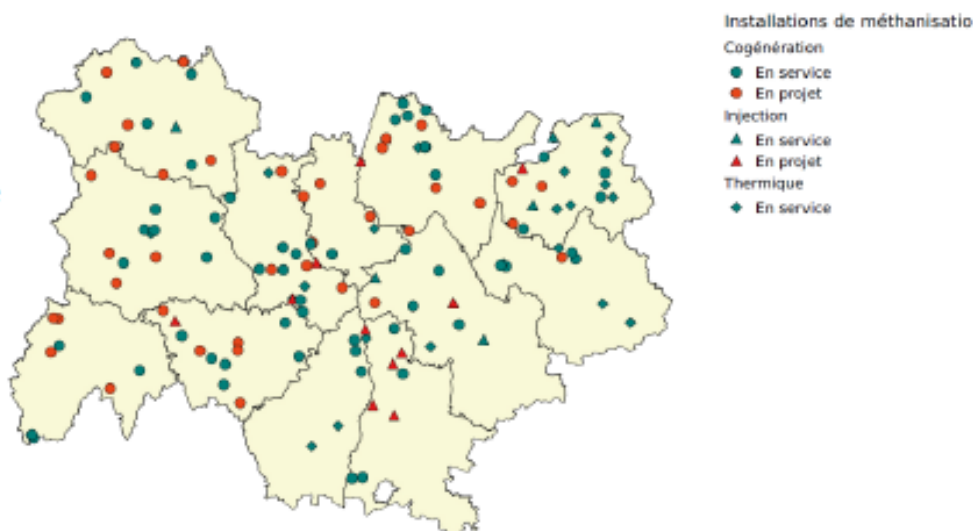
- Loi de la transition énergétique pour la croissance verte : 2030, 32% ENR de la consommation finale brute d'énergie et 40% ENR de la production électrique
- Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : 137 MW pour fin 2018 puis 237-300 MW pour fin 2023 en cogénération

### ETAT DE LA FILIERE 2018



### Installations de méthanisation en Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Plus de 400 unités en fonctionnement en France, dont 230 à la ferme
- +14% d'augmentation de la puissance électrique des unités de méthanisation en 2017
- Région AURA : 84 unités en service et 74 projets (dont 50 projets en agricole)



## HISTORIQUE DU PROJET ET ACTEURS



### NAISSANCE DU PROJET DE METHANISATION

- Collaboration entre une exploitation agricole (GAEC Saint-Louis) et une PME du traitement et valorisation des déchets organiques (VALTERRA Matières Organiques), ayant déjà développé ensemble une société de compostage CONFLUENCE AMENDEMENTS,
- Volonté d'avoir un débouché pour le traitement des effluents agricoles de l'exploitation,
- Développement d'un procédé de valorisation complémentaire aux plates-formes de compostage existantes pour former un AGRO-SITE.

### IMPLICATION DE NOMBREUX ACTEURS

- ADEME
- Région Auvergne Rhône Alpes
- AURA - EE
- CA 38



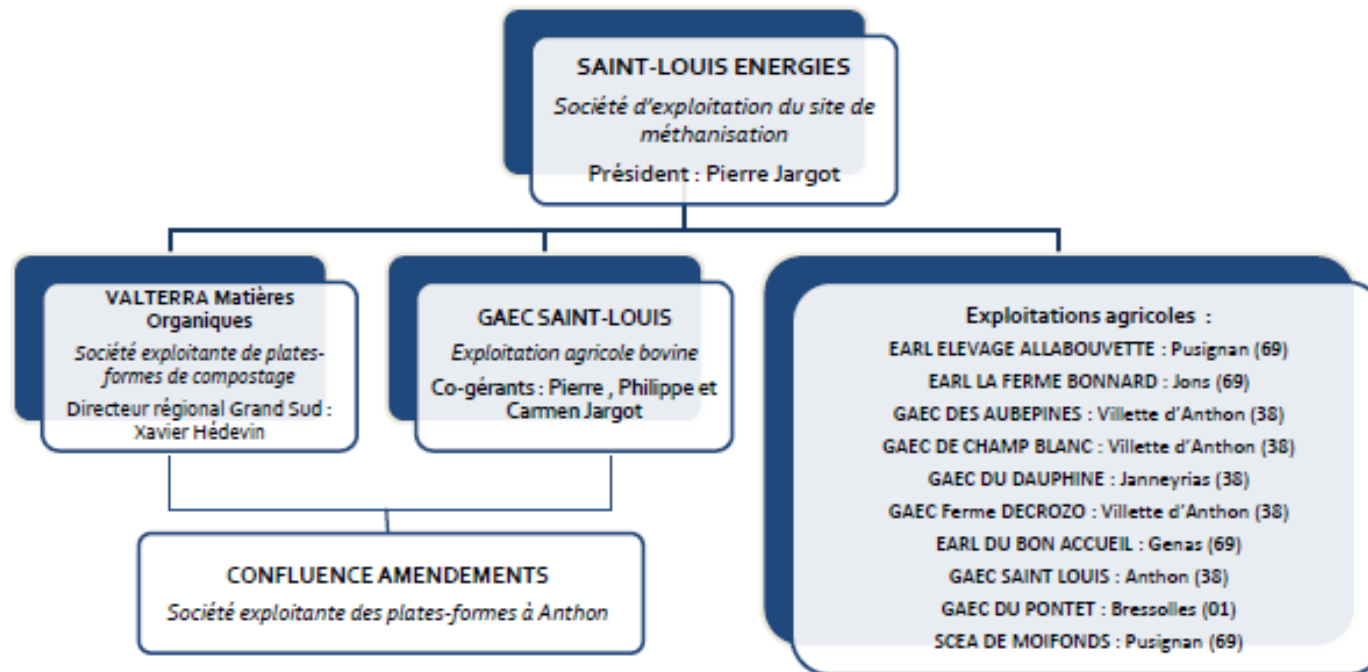
Page 4

## SOCIETE EXPOITANTE



### PRESENTATION DE LA SAS SAINT-LOUIS ENERGIES

- Création début 2014,
- Capital de 30 000 euros, majoritairement détenu par les exploitations agricoles.

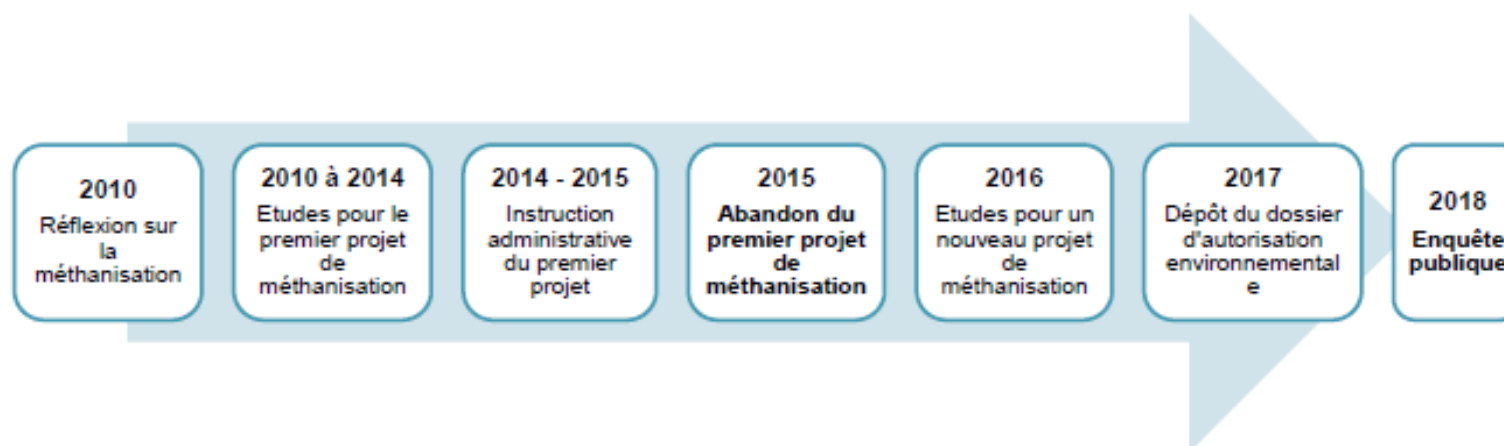


## HISTORIQUE DU PROJET



### LANCEMENT DU PROJET ET EVOLUTIONS

- Réflexions sur la méthanisation des effluents d'élevage avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère,
- Etude de faisabilité en 2010
- Etudes réglementaires en 2012 et 2014
- Dépôt d'un premier dossier ICPE en 2014 : 72 000 t de matières entrantes – 2200 kW
- Dépôt d'un second dossier ICPE en 2017 : 29 500 t de matières entrantes – 499 kW
- Le Permis de Construire a été obtenu le 7 Mars 2018, validant le caractère agricole du projet (capitax, gisement).



## COMMUNICATION



Date	Communication
6 mars 2012	Réunion de présentation en présence du Maire d'Anthon, M. Brunon BON Intervenants : Pierre Jargot (GAEC Saint-Louis), Xavier Hédevin (Valterra Matières Organiques), Jérémie Priarollo (SOLAGRO), Lionel Tricot (Rhônalpénergie-Environnement).
14 octobre 2014	Réunion de présentation du projet à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry Intervenants : Pierre Jargot (GAEC Saint-Louis), Xavier Hédevin (Valterra Matières Organiques), Sébastien FAÏSSE (L'Artifex). Personnes présentes : les Maires des communes de la communauté de communes.
8 décembre 2014- 31 janvier 2015	Enquête publique du premier projet de méthanisation Consultation du dossier de demande d'autorisation ICPE
21 janvier 2015	Réunion publique organisée par le commissaire enquêteur Participation d'environ 400 personnes
21 février 2015	Visite des plateformes de compostage et du site du projet Proposition de visite faite lors de la réunion publique Moins de 10 participants.
3 février 2016	Rencontre avec l'ADENI (Association de Défense Environnementale du Nord-Isère)
3 juin 2016	Journée Portes Ouvertes sur les plateformes de compostage 30 participants hors agriculteurs
20 mars 2017	Réunion de la Commission de Concertation de Confluence Amendements Présentation de nouveau projet de Saint-Louis Energies Personnes présentes : Sous-Préfet de la Tour du Pin, ADENI, M. Bruno BON Maire d'Anthon (représentant les maires de Chavanoz, Villette d'Anthon et Charvieu Chavagnieux) et Maire de Janneyrias.
29 juin 2017	Réunion de présentation à la Communauté de Communes Présentation de nouveau projet de Saint-Louis Energies Personnes présentes : Président de la Communauté de Communes, les maires d'Anthon, de Chavanoz, de Villette d'Anthon, de Janneyrias, l'association ADENI...
18 avril 2018	A la Sous-Préfecture de la Tour du Pin, en présence du Maire d'Anthon, Maire de Chavanoz, Maire de Janneyrias, l'association ADENI
11 juin 2018	Réunion de présentation à l'ADENI

3e 7

## REDIMENSIONNEMENT DU PROJET



### UN PROJET REDUIT DANS LA CONTINUITE DU GAEC SAINT-LOUIS

- Traitement et valorisation des déchets locaux : effluents d'élevage (principalement GAEC Saint-Louis) et biodéchets
- Déplacement du site d'implantation : continuité des bâtiments d'élevage

Ancien projet	Nouveau projet	Evolution
Intrants : 72 000 t/an	Intrants : 29 459 t/an	- 60 % de matières traitées
Constructeur méthanisation : Xergi	Constructeur méthanisation : BTS Biogas	Adaptation du procédé à la typologie de projet
Puissance moteur : 2,2 MW	Puissance moteur : 499 kW	- 77% de la puissance
Emprise au sol : 4 ha	Emprise au sol : 2,5 ha	- 40% surface
Plan d'épandage du digestat	Compostage du digestat (compost normé NFU 44 095)	Pas de plan d'épandage, normalisation avec compostage

→ **Adaptation du projet aux craintes des riverains dans un objectif global de développement des énergies renouvelables**

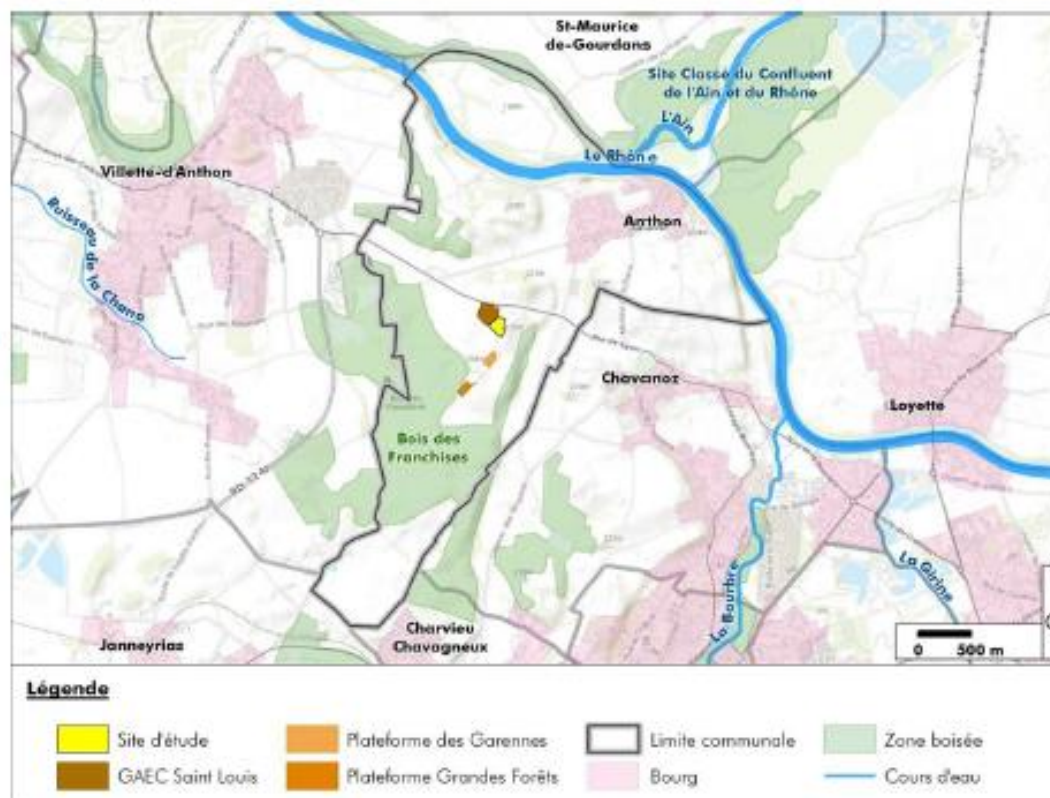
Page 8

## MODIFICATION DU SITE D'IMPLANTATION



### LOCALISATION :

- A l'interface des espaces agricoles et périurbains,
- Eloignement des bourgs de plus de 1 km,
- Implantation adossée aux bâtiments d'exploitation du GAEC Saint-Louis.



*POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE EN PÉRIPHÉRIE LYONNAISE ET AU SEIN D'UN AGRO-SITE DE TRAITEMENT DE LA BIOMASSE*

Page 9

## MODIFICATION DU SITE D'IMPLANTATION



### Légende

■ Emprise du projet ■ GAEC SAINT-LOUIS ■ Plateforme des GARDINIERES ■ Plateforme GRANDES FORÊTS



Page 20



## MATIERES ENTRANTES



Intrants	Code déchet	Sous-produits animal	Tonnage annuel (MB tonnes/an)	Provenance
<b>Intrants de l'unité de déconditionnement : 11 500 tonnes par an soit 45 t/j maximum (par jour d'ouverture)</b>				
Biodéchets	-	C3	4 600	Grandes et moyennes surfaces
	-	C3	3 450	Industries Agroalimentaires
	-	C3	1 725	Restauration collective
	-	C3	1 725	Divers : marchés, collectivités...
<b>Intrants de l'unité de méthanisation : 25 520 tonnes par an soit 70 t/j en moyenne*</b>				
Fumier bovin	02 01 06	C2	6 500	GAEC Saint-Louis et autres exploitations agricoles
Lisier bovin			2 000	
Effluent de fumière			350	
Fumier bovin extérieur			2 930	
Ensilage de culture de couverture (CIVE)	02 01 03	-	1 740	Autres exploitations agricoles, coopératives agricoles
Issues de céréales			500	
Pâte de déconditionnement	-	C3	7 000 à 11 500 (selon potentiel méthanogène)	Unité de déconditionnement
<b>Intrants de l'unité de compostage : 12 254 tonnes par an soit 34 t/j en moyenne*</b>				
Refus de criblage et déchets verts	20 02 01	-	3 939	Collectivités et plateforme de compostage
Digestat solide	-	C2	8 315	Unité de méthanisation

Méthanisation agricole intégrant 2 flux principaux : effluents d'élevage et biodéchets.

SLE prévoit cependant la possibilité de traiter 120 t/an des boues de stations d'épuration conformes à la norme NFU 44-095, en remplacement de CIVE par exemple.

Page 11

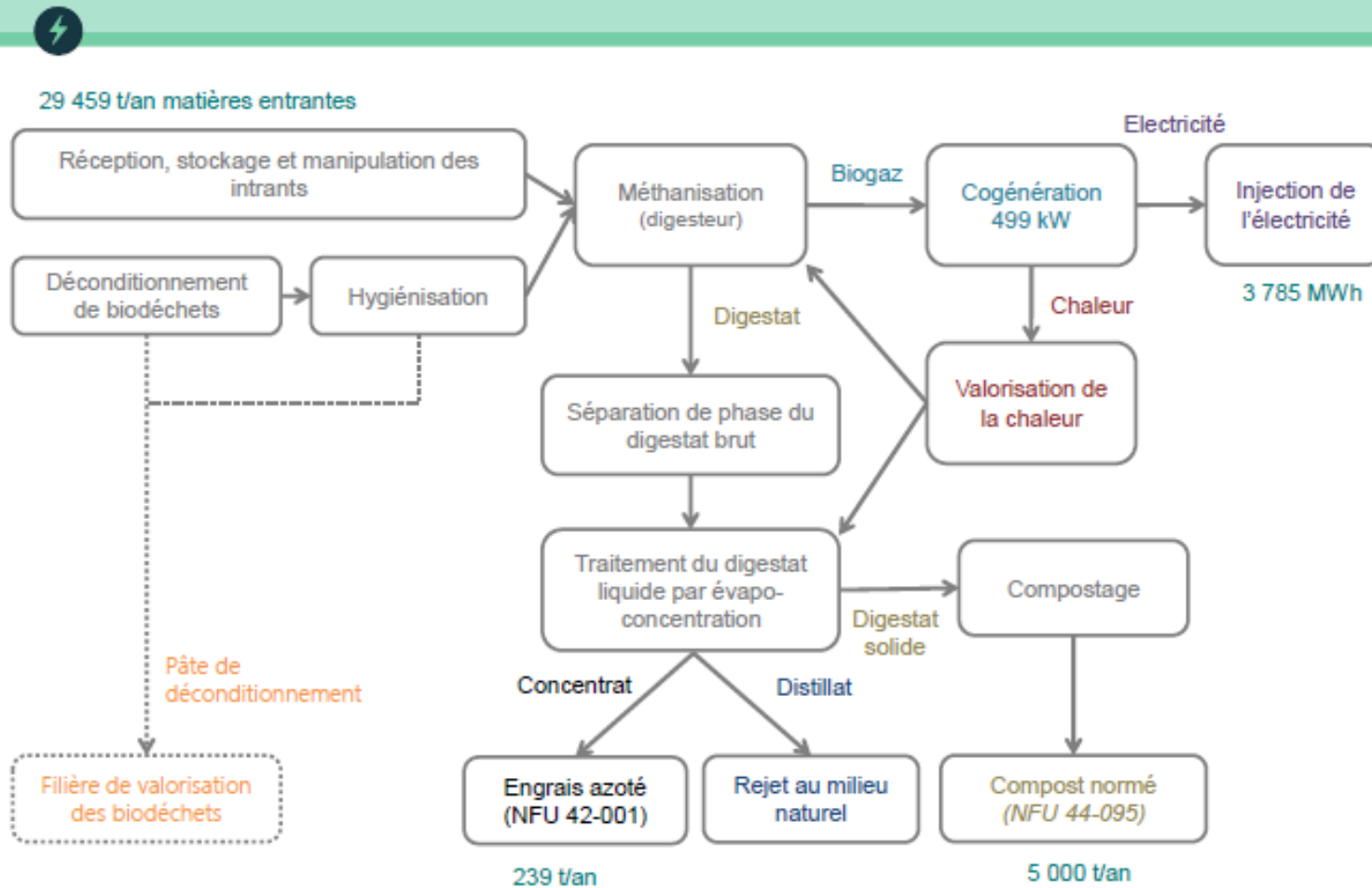
## TYPE D'INTRANTS DU PROJET



### DESCRIPTION DES INTRANTS

- 37 tonnes par jour de matières agricoles : effluents d'élevage (fumiers, lisiers), CIVE...
- 19 à 31 tonnes de pâtes de déconditionnement (biodéchets)
- Méthanisation:
  - Préparation matière (broyage – déconditionnement puis hygiénisation)
  - Digestion dans une cuve avec maintien en température
  - Agitation
  - désulfurisation biologique dans le digesteur
  - Valorisation du biogaz en électricité et chaleur (moteur cogénération)
  - Valorisation du digestat en amendement organique

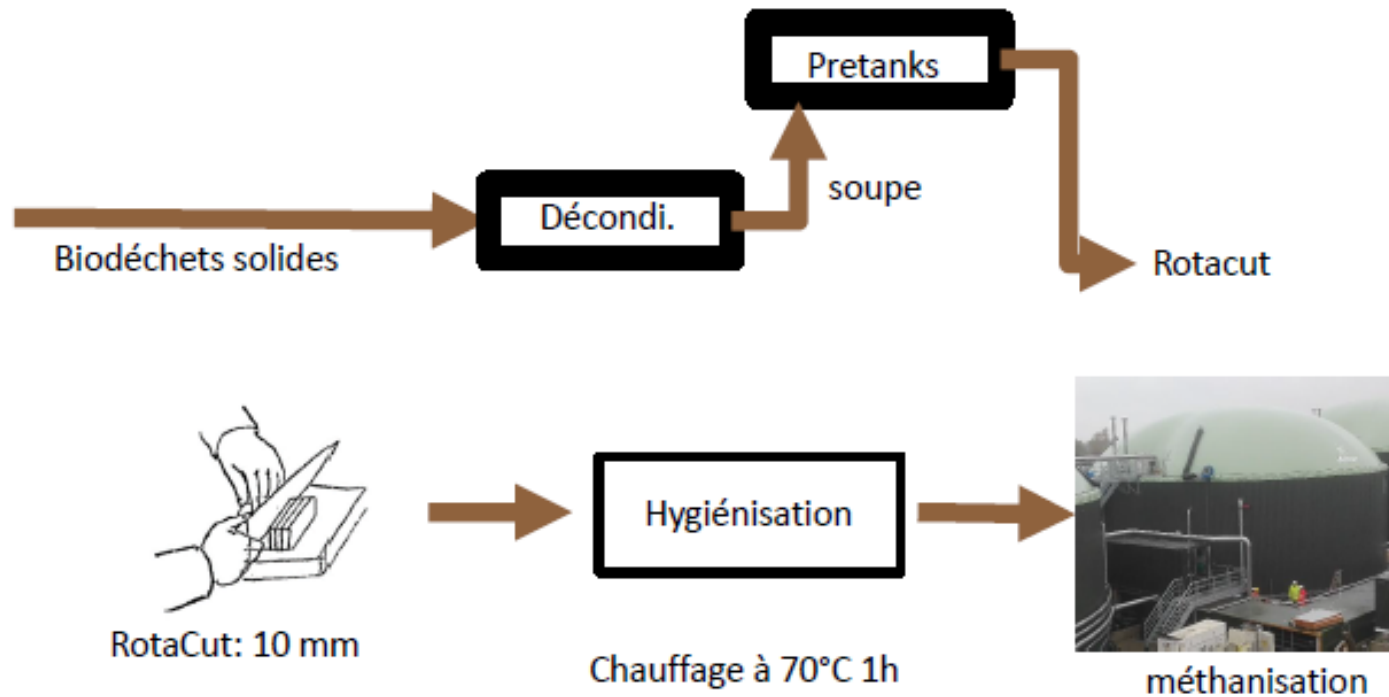
## SYNOPTIQUE DES ACTIVITES DE L'UNITE



## INCORPORATION



### DESCRIPTION CHAINES D'INCORPORATION BIODECHETS



## En photos



### Hygiénisation



## INCORPORATION



### DESCRIPTION CHAINES D'INCORPORATION FUMIERS



Page 16

## Méthaniseur



- Couverture double membrane du digesteur
- Chauffage et maintien de la température de digestion (42°C) par tuyauterie interne



## Méthaniseur - Sécurité



- Soupape de sécurité sur et sous pression
- Hublots de contrôle
- 3 Sondes de niveau – sur niveau – mousse
- Analyse en continu du biogaz digesteur





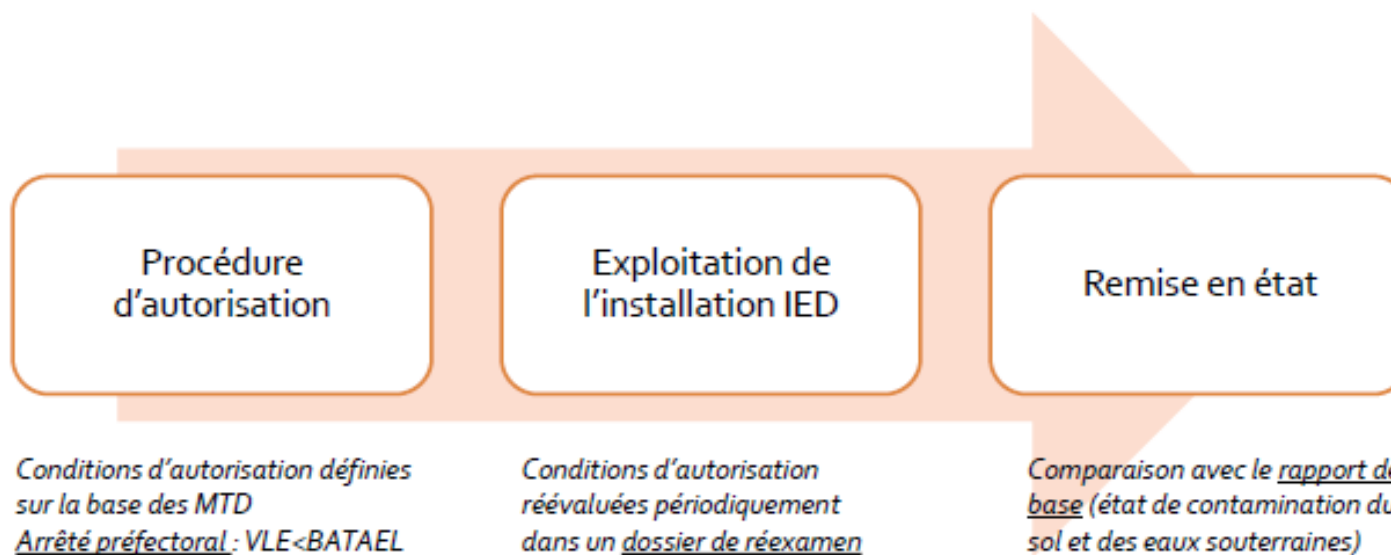


## INSTALLATION IED : Contraintes réglementaires et suivi



### DIRECTIVE SUR LES EMISSIONS INDUSTRIELLES :

- Classement dans la rubrique ICPE 3532 (méthanisation + compostage > 75 t/j)
- Application des Meilleures Techniques Disponibles (MTD)
- Prescriptions spécifiques pour le respect des Valeurs Limites d'Emission (VLE)

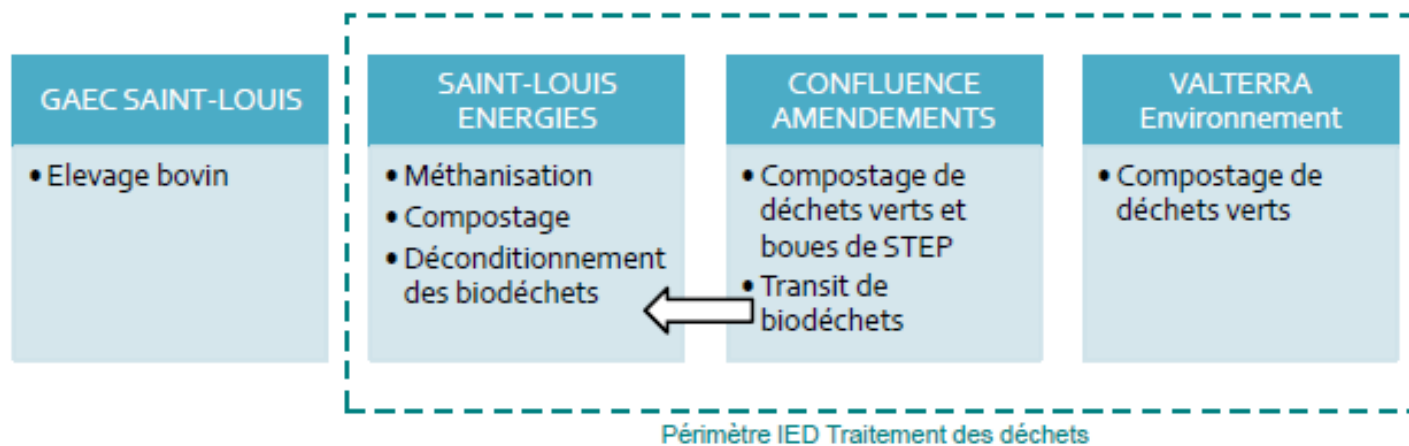


→ **Contrôle renforcé, surveillance des émissions**

## PERIMETRE REGLEMENTAIRE « IED »



- Prise en compte du cumul des activités voisines
- Respect des Meilleures Techniques Disponibles relatives au traitement des déchets par Saint-Louis Energies, Valterra Environnement et Confluence Amendements



→ Extension du périmètre IED aux activités voisines pour un contrôle et une surveillance à l'échelle de l'agrosite

## HABITATIONS



- Respect des distances réglementaires : 50 m méthanisation, 200 m compostage
- Habitation la plus proche : 80 m
- Gîte Le Gringalet à 700 m au Nord-Ouest
- Eloignement d'environ 1 km des bourgs d'Anthon et de Chavanoz



Page 22

## ACCES AU SITE DEPUIS LA RD55 ET TRAFIC



- Suivi des recommandations du Conseil Général de l'Isère :
  - Création d'un tourne-à-gauche sur la RD55 pour sécuriser l'accès
  - Panneaux de dangers lumineux (éclairage lors de la sortie d'un véhicule)
- Trafic unité de méthanisation : 13,8 trajets par jour ouvré
- Trafic cumulé avec activités voisines : 40,8 trajets par jour ouvré, soit 0,37% du trafic total sur la RD 55
- Valorisation des effluents d'élevage du GAEC Saint-Louis sans transport extérieur

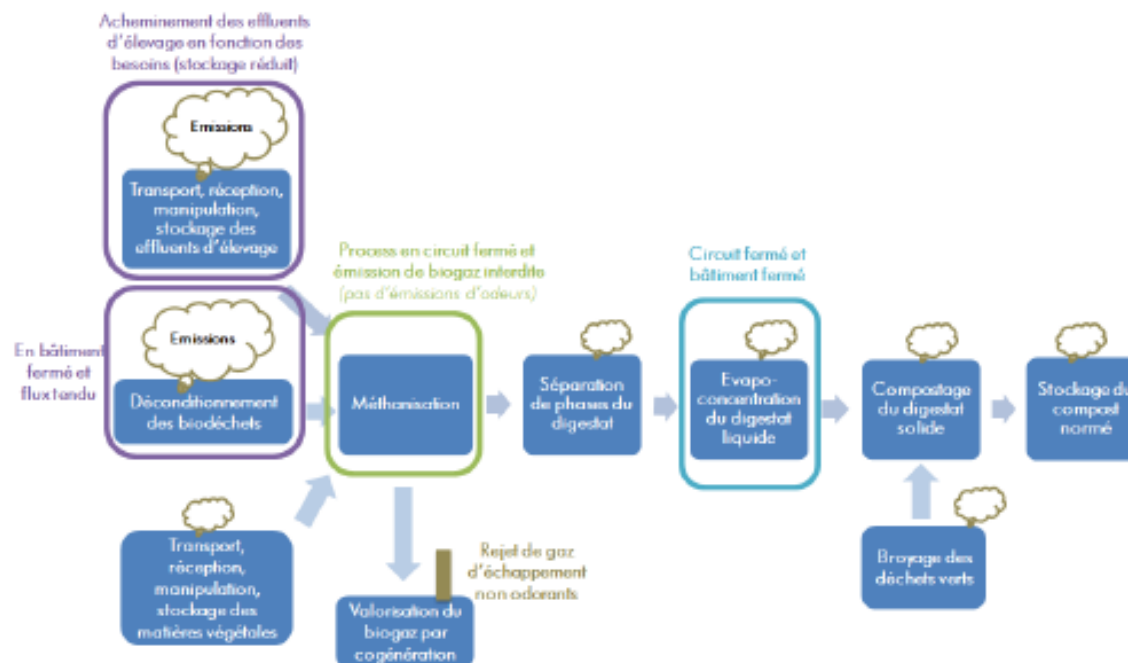


Page 23

## GESTION DES ODEURS A L'ECHELLE DE L'AGROSITE



- Gestion des apports en flux tendus
- Réduction du délai de stockage des effluents d'élevage sur l'exploitation
- Arrêt de l'activité de transit de biodéchets sur la plateforme de compostage des Garennes
- Déconditionnement des biodéchets en bâtiment fermé
- Epannage d'un compost désodorisé
- Campagne de mesures d'odeurs à l'échelle de l'agrosite (cumul des activités)



## INTEGRATION PAYSAGERE



- Continuité des bâtiments d'élevage
- Plateforme en contre-bas (talus périphérique)
- Plantation d'une haie champêtre



Page 25

## INTEGRATION PAYSAGERE



Page 26



## MAITRISE DES RISQUES



### Sécurité :

- Soupape de sécurité
- Torchère de sécurité
- Détecteurs (niveau, CH<sub>4</sub>, O<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>S...)
- Procédure d'alerte et d'intervention commune avec le GAEC Saint-Louis
- Rétention
- Suivi automatisé de l'unité
- Désulfuration du biogaz par injection d'air
- Gazomètre avec double membrane

### Mesures organisationnelles :

- Permis feu
- Formation du personnel
- Maintenance
- Clôture et surveillance du site

### Mesures de protection :

- Extincteurs
- Réserve incendie 600 m<sup>3</sup>

### Modélisation des scénarios d'accident :

- Scénario 1 : Explosion VCE dans le digesteur en fonctionnement à vide,
- Scénario 2 : Explosion VCE dans le container de cogénération,
- Scénario 3 : Explosion UVCE suite à la ruine du gazomètre,
- Scénario 4 : Dégagement toxique suite à la ruine du gazomètre,
- Scénario 5 : Déversement de matières suite à la ruine du digesteur,
- Scénario 6 : Incendie sur la plateforme de compostage.

→ Pas d'effets létaux hors du site



## CONCLUSION



### UN PROJET REDUIT DANS LA CONTINUITE DU GAEC SAINT-LOUIS

- l'implantation ne permet pas d'évolution future du site (aucune place pour un digesteur supplémentaire)
- Le système de traitement de digestat n'est pas dimensionné pour une extension
- le site sera donc limité à un traitement de 29.500 t par an
- le contexte tarifaire de rachat de l'électricité issu du biogaz ne permet d'extension (pas de tarif ENR pour les installations supérieures à 499 kW)

**→ Adaptation du projet aux craintes des riverains quant à une extension**

## CONCLUSION



- Evolution du projet : réduction conséquente de la taille du projet
- Unité agricole positionnée en continuité des bâtiments d'élevage
- Cadre réglementaire renforcé à l'échelle de l'agrosite
- Mise en place d'une solution de traitement et valorisation des déchets organiques

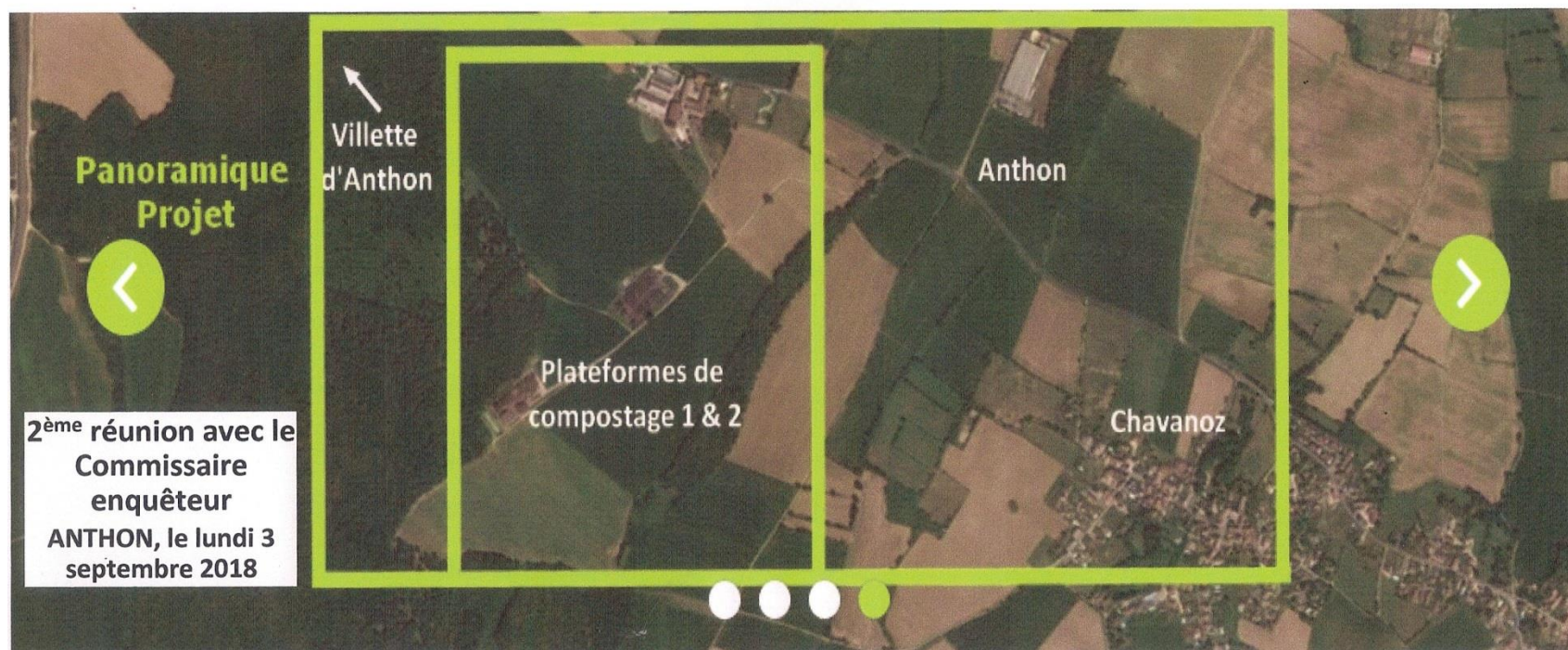
MERCI DE VOTRE ATTENTION  
DES QUESTIONS ?

# ANTHON

## 2<sup>ème</sup> projet de méthanisation

### Saint-Louis Energies

## Observations et doléances...

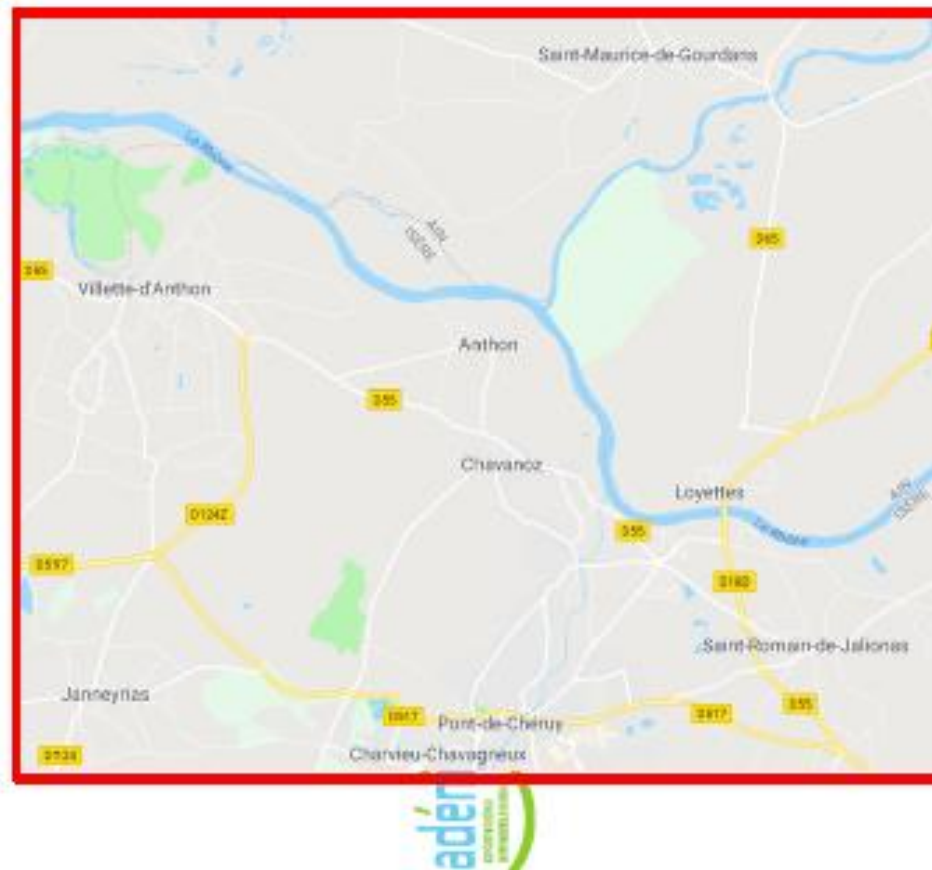


## Sommaire

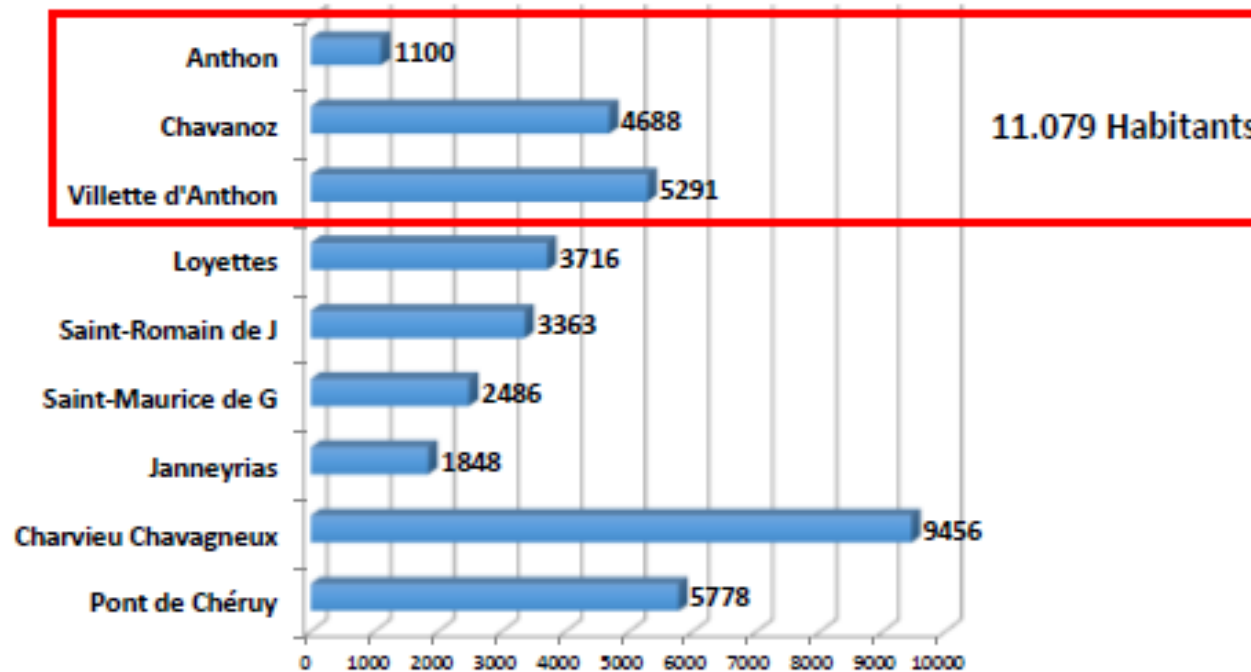
1. **Combien de personnes concernées?**
2. **Enquête publique en pleine période estivale!**
3. **Un projet pseudo – agricole**
4. **Un projet industriel intégré**
5. **Après le Roundup, le nitrate, le compost pollué!**
6. **Projet SLE, un actionnariat industriel de fait majoritaire**
7. **Une étude d'impact sur le trafic de la D55 très approximative**
8. **Conclusion**



# 1 – Combien de personnes concernées?



## 37.726 personnes potentiellement impactées par le nouveau projet de méthanisation...





## 2 – Enquête publique en pleine période estivale, déni de démocratie!

L'enquête publique devait se dérouler du 23 juillet jusqu'au 30 août 2018, en pleine période de vacances d'été!

Comme en 2014 (enquête publique programmée pendant les vacances de Noël), L'ADENI a sollicité (intervention auprès de Gérard Collomb, Ministre de l'intérieur et requête auprès du Commissaire enquêteur) et obtenu gain de cause :

1. Prorogation de l'enquête publique jusqu'à mi-septembre 2018
2. Organisation d'une réunion publique le mardi 4 septembre 2018 à 18h00 afin de permettre à tous les habitants d'Anthon et des communes voisines de prendre toute la mesure du nouveau projet de méthanisation SLE et de ses implications pour les riverains.



## 3 - Un projet pseudo – agricole ...

Parmi les objectifs mis en avant par les porteurs du projet, 5 sur 8 sont très éloignés des finalités d'un projet de méthanisation agricole :

1. Développer une économie circulaire et créer des emplois locaux
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre par le traitement de déchets organiques en espace confiné et par la production des énergies renouvelables
3. Créer une filière locale de traitement des déchets organiques
4. S'engager dans le développement durable
5. Répondre aux objectifs environnementaux globaux...



## 4 - Un projet industriel intégré

**Unité de déconditionnement de déchets de l'industrie alimentaire**



**Unité d'hygiénisation**



**Unité de méthanisation**



**Moteur de cogénération**



**Plateformes de compostage**



## 4 - Un projet industriel intégré (suite)

### **Le périmètre réglementaire du projet Saint-Louis Energies inclut:**

- Le site de Saint-Louis Energies
- Les 2 unités de compostage existantes
  - la plateforme de compostage Confluence Amendements
  - la plateforme de compostage Valterra Environnement

### **Une unité de déconditionnement de biodéchets est nécessaire :**

- 45 tonnes /jour de biodéchets déconditionnés à ANTHON
- Une partie de ces biodéchets déconditionnés (4.500 tonnes) sera vendue à d'autres entreprises de compostage
- Les unités de méthanisation de METHELEC à Ezennat (63) et MEUVHELEC à Veigy-Fronceneix (74) seront amenées à traiter le surplus de biodéchets de SAINT- LOUIS ENERGIES.

(Cf. pages 14 et 16 du résumé non technique)



## BM Environnement, entreprise industrielle de déconditionnement de déchets alimentaires



L'unité de  
déconditionnement de  
déchets alimentaires  
BM Environnement  
n'a pas sa place sur le site de  
la ferme Saint-Louis à  
Anthon, en zone agricole!

9

## 5 – Après le Roundup, le nitrate,... le compost pollué!

**Les composts ou digestats issus d'un processus de tri mécano-biologique (TMB) de biodéchets non déconditionnés font l'objet de fortes controverses.**

**Leur qualité est dégradée en raison de la présence de résidus (métaux, verre, miettes de barquettes en polystyrène, résidus d'emballages plastiques...), lesquels par voie de conséquence sont susceptibles de polluer les sols -**

**→ L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie) n'accorde plus son soutien financier pour de telles installations!**



## 5 – 155 tonnes de compost pollué!

**En se référant aux données des porteurs du projet relatives à la composition des composts normés NFU 44-095** qui autorise la présence de 3.1% d'impuretés de différentes natures de la Matière Sèche (MS), l'on obtient :

**5 000 tonnes de compost x 0.031 =  
155 tonnes  
de résidus polluants épandés  
chaque année dans nos sols!**



**155 tonnes de résidus polluants =  
2.5 millions de barquettes en polystyrène /an!**





## **6 – Projet SLE : un actionnariat industriel de fait majoritaire**

**A cinq reprises dans les documents communiqués dans le cadre de l'enquête publique, les porteurs du projet revendiquent un projet intégré incluant:**

- L'unité de déconditionnement de biodéchets BM Environnement**
- La société Saint-Louis Energies**
- La plateforme de compostage de Confluence Amendements**
- La plateforme de compostage de Valterra Environnement**



## Un actionnariat agricole de façade...

### Un projet agricole :

La SAS SAINT-LOUIS ENERGIES a été créée début 2014. Elle a un capital de 30 000 euros majoritairement détenu par les exploitations agricoles. La répartition du capital en 2011 est :

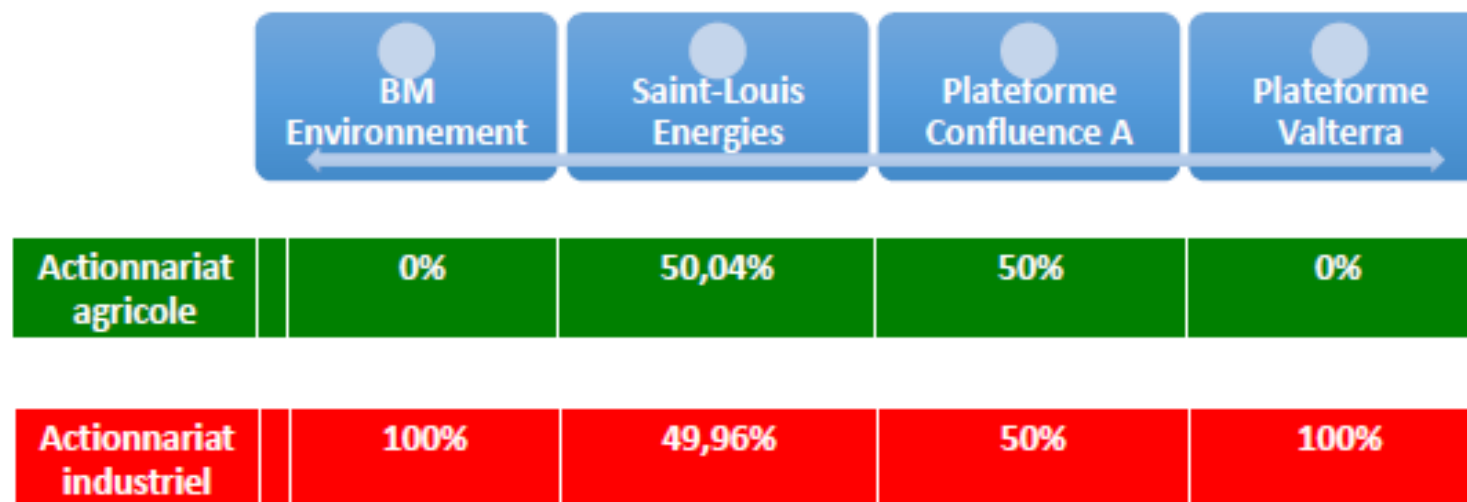
- GAEC SAINT LOUIS : Anthon (38) : 49,96 % des parts
- Pierre Jargot : 0,0066 % des parts
- Philippe Jargot : 0,0066 % des parts
- Valterra Matières Organiques : 49,96 % des parts
- Confluence Amendements : 0,0066 % des parts
- EARL ELEVAGE ALLABOUVETTE : Pusignan (69) : 0,0066 % des parts
- EARL LA FERME BONNARD : Jons (69) : 0,0066 % des parts
- GAEC DES AUBEPINES : Villette d'Anthon (38) : 0,0066 % des parts
- GAEC DE CHAMP BLANC : Villette d'Anthon (38) : 0,0066 % des parts
- GAEC DU DAUPHINE : Janneyrias (38) : 0,0066 % des parts
- GAEC Ferme DECROZO : Villette d'Anthon (38) : 0,0066 % des parts
- EARL DU BON ACCUEIL : Genas (69) : 0,0066 % des parts
- GAEC DU PONTET : Bressolles (01) : 0,0066 % des parts
- SCEA DE MOIFONDS : Pusignan (69) : 0,0066 % des parts

**9 Exploitations  
agricoles pour  
0.06% du capital!**



## Un actionnariat réel majoritairement industriel !

En consolidant l'actionnariat de l'ensemble des parties prenantes du projet intégré Saint- Louis Energies, il apparaît d'une manière évidente que l'actionnariat industriel est majoritaire :

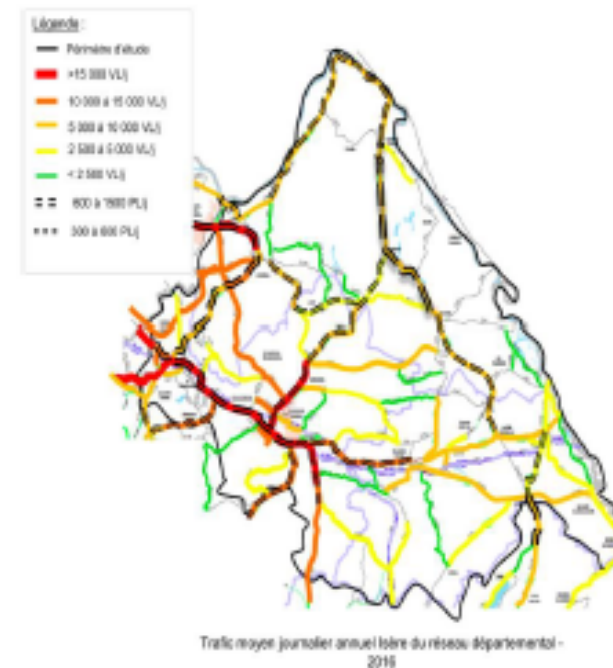


## 7 – Une étude d'impact sur le trafic de la D55 très approximative

Les données relatives au trafic de la départementale D55 pris en compte dans l'étude d'impact ( 11.000 véhicules/jour en 2015) sont erronées.

En 2016, le trafic moyen a dépassé 15.000 véhicules par jour...

Cf. Schéma directeur vélo du Nord Isère- 2016



13 06/12/2017 Schéma Directeur Vélo du Nord Isère - Diagnostic



## 9 – D55: Le seuil de saturation est atteint !

Selon les études officielles (Ministère Aménagement du Territoire), le seuil de saturation d'une 2 voies est de 15.000 véhicules/jour:

Capacité d'une route en fonction du nombre de voies  
(sections en rase campagne, hors carrefours)

Type de voie	Seuil de gêne	Seuil de circulation dense	Seuil de saturation
2 voies	8 500 uvp/j	12 000 uvp/j	15 000 uvp/j
2 x 2 voies	25 000 uvp/j	35 000 uvp/j	45 000 uvp/j

## Un impact sur le trafic du projet de Méthanisation clairement minimisé!

- **Les statistiques de trafic 2016 des activités du GAEC Saint-Louis sont erronées : 6285 entrées /867 sorties!**
- **La lenteur et la moindre maniabilité des véhicules (camions, remorques tractées) ne sont pas prises en compte**
- **Le trafic additionnel du projet SLE versus l'activité actuelle du GAEC est en augmentation de 52%\*, ce qui est considérable pour la D 55**
- **L'aménagement "Tourne à gauche" prévu est totalement sous-dimensionné et ne règle pas le problème des véhicules sortants!**

\* Trafic 2016 : 27 véhicules/jour – Trafic additionnel 14 véhicules jour ( $14:17 \times 100 = 52\%$ )



## Route D55, à la vitesse d'un escargot!

Note du commissaire enquêteur :  
Ce noir dans le diaporama correspond à la diffusion  
d'un petit film sur la circulation sur la RD 55

## 8 - Conclusion

Anthon, le mardi 4 septembre 2018

**Compte tenu des analyses et observations présentées dans le présent document, l'ADENI est opposée au nouveau projet de Méthanisation de Saint-Louis Energies.**

Pour le bureau de l'ADENI,



**Christian Larger , Président**





*Décision du Tribunal Administratif de Grenoble n°E18000192/38 du 14 juin 2018*

Département de l'Isère

**Commune d'ANTHON**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

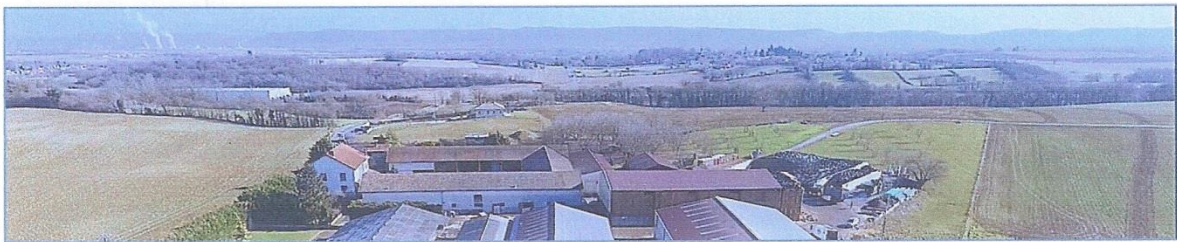
**relative à la demande d'autorisation environnementale unique  
d'exploiter une unité de méthanisation agricole et de cogénération  
présentée par la société SAINT-LOUIS ENERGIES**

*du lundi 23 juillet au vendredi 14 septembre 2018 inclus*

---

## **REUNION PUBLIQUE**

**Mardi 4 septembre 2018 – 18 heures**



## **CAHIER DES OBSERVATIONS**

B. Michereau Villettes d'Anthon

Quid? composition des boues de station épuratoire?  
métaux lourds, toxiques etc...

Les odeurs S.V.P. faites q. q. classes ou de  
respière plees. Arrêtez; respectez l'écoulement  
naturel et les pressions -- --

- F. Rolland Villettes

Où sont les déconditionnements du site St Louis?

- P. ARHOLLET - Villettes d'Anthon

→ quid des odeurs quotidiennes ressenties à l'est  
de Villettes.

- S. PATINAUD - Le déconditionnement ne  
doit pas être fait par une exploitation  
agricole. les déchets devraient être  
traités sur une zone industrielle. Il y  
aurait de fait moins de circulation et plus  
de déchets noirs.

- C. RIFFARD - (Commune Chavanoz 5 chemins)

• la pollution engendrée a été peu évoquée. le méthane  
est second voire en tête avec le CO<sub>2</sub> pour l'émission  
des gaz à effet de serre

• le trafic de la RD 55 est de pire en pire chaque année  
et le temps de trajet est rallongé chaque année

Le projet est donc inquiétant pour notre qualité de vie et  
• l'épandage émis par le processus est d'une composition  
doutante => pollution des plastiques, champs contaminés  
+ risque accident - En augmentation

① 11/9/2018 Val BCE 4/2

RIFFARD

- Et quand sera-t-il de nos investissements? La valeur de notre domicile environnant perd de sa valeur -- les acheteurs voyant le trafic et les odeurs ne souhaitent pas prendre le risque d'acheter -- ou en faisant baisser fortement la valeur du bien.
- les gens qui habitent ici sont venus chercher la calme et la campagne -- par la pollution par l'odeur, le trafic totalement saturé, et les risques imminent certes mais existant d'explosion!
- A ce jour on peut constater de nombreux moments où l'odeur est nauséabonde autant sur villette, que sur Anthou et sur Chavanoz jusqu'au rond point des 5 chemins !!!

Merrille Laurent. résident à Anthou depuis 20 ans.

les plateformes de compostage existantes ont déjà des nuisances olfactives importantes.

Elles sont resté en fonctionnement et l'usine de méthanisation ne se rajoute à celles-ci.

les entrants sont été stocké sur site, fonctionnement des rotations de camions 5 jours sur 7. le stockage du samedi et dimanche.

Honcaer Joelle

de TRIE Des Dechets De Grande Surface. Vous savez très bien que le Trie ne se fera pas. ~~est~~ en grande surface, 2-13,8 camion jours cela est énorme le Tot Va évoluer.

②

4/10/2018 JLR

Avec le temps. la redistribution. des  
daz-se fees. sur la grille. d'author  
et ce daz si il ne redistribue pas.  
cela la être puer. donc inutile.

Etant très favorable à la méthanisation  
je constate que dans une atmosphère  
hostile, les avis positifs ne peuvent  
pas être donnés par PEUR

Je n'ai pas osé parler.

Lionel T

3/19/2018 